

=====  
**Téléphone** 03 85 50 81 17  
**Email** : [mairie.mazille71@orange.fr](mailto:mairie.mazille71@orange.fr)  
=====

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**en date du 25 Septembre 2023 à 18 heures**

**Présents** : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Marie-Pierre PORTE, Irène TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Jean-Baptiste MARTINOT, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

Au complet, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 h 10.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE  
Secrétaire de séance : Gérard MOYNE .

**1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 26 Juin 2023 :**

Après discussion et précisions concernant le versement de la subvention à l'association UNISSONS, **le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil du 26 juin 2023, à l'unanimité, sauf deux abstentions.**

**2 – Dissolution du SPANC du Clunisois :**

Monsieur le Maire expose les décisions prises au cours de cette année par les organes de décision du Service Public de Contrôle de l'Assainissement Non Collectif, créé pour gérer les obligations de contrôle du respect des règles légales des rejets des eaux non reliées à une installation d'assainissement collectif. Il donne lecture du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du SPANC du 5 juillet 2023 actant la dissolution et la reprise par la Communauté de Communes du Clunisois et la Communauté de Communes de la Mère Boitier avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La poursuite des contrôles sera assurée par la reprise des personnels, des matériels, des archives et des finances selon une répartition au prorata des communes concernées à mettre au point.

**Le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la décision de dissolution du SPANC, et du transfert de la compétence aux communautés de Communes du Clunisois et de la Mère Boitier, pour les Communes qui les concernent, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**3 – CHARTE O N F 2023-2042 :**

La charte précédente se terminait en 2020, et la nouvelle est en préparation depuis 2018. Monsieur le Maire commente le document proposé par l'O N F, faisant l'analyse des sols des 104,07 hectares et les essences correspondant à chaque nature de sol, et proposant la gestion des prélèvements, travaux et replantations souhaitables en fonction de l'évolution du climat. Il attire l'attention du Conseil sur l'incidence des frais de gestion de l'O N F prélevés sur les ventes ainsi que celle de la C V O (Contribution Interprofessionnelle Obligatoire) de 10 %, lesquels grèvent le rendement des plantations.

De même, le projet d'élargissement de la desserte dite sommière entre les parcelles 10 à 17, suppose le transport et stockage des grumes sur le Chemin des Roches, avec risque de dégradation des routes jusqu'à la RD 19 comme cela s'est déjà produit. De plus cela entraîne également une procédure d'acquisition des parcelles correspondant à l'emprise des compléments d'espace auprès des différents propriétaires riverains.

Une expérimentation de rétablissement de la zone humide au bas de la parcelle 23 présente un intérêt certain. De même, l'implantation d'une borne à incendie est jugée par le conseil indispensable dans la perspective d'aggravation des risques d'incendie liée au réchauffement climatique.

**Le Conseil, à l'unanimité, valide le projet dans son analyse de l'existant et dans ses objectifs, sous les réserves suivantes :**

**- abandon de l'élargissement de la sommière entre les parcelles 10 à 17 et il souhaite qu'une autre solution soit trouvée pour le débardage, le stockage et le transport des grumes vers la RD,**

**- implantation d'une borne à incendie en limite supérieure du début de la parcelle 10.**

#### **4 – Modification du programme des coupes en 2024-2025 :**

A la demande de l'ONF, une modification du programme des coupes prévues en application de la précédente Charte est nécessaire pour la vente des bois correspondants.

**A l'unanimité, le Conseil approuve :**

- parcelle 31 de 4 ha 59 : coupe et vente de tous les douglas (suite aux chablis et en cours de dépérissement),**
- parcelle 3 : report sur 2025 de l'éclaircie du taillis sous futaie,**
- parcelle 27 : abandon du projet de coupe rase.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

